

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(1^{re} SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Vendredi 2 Avril 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Ouverture de la session (p. 776).
2. — Installation des secrétaires d'âge (p. 776).
3. — Requête en contestation d'opérations électorales et décision sur cette requête (p. 776).
4. — Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée nationale (p. 776).
5. — Allocution de M. le président (p. 776).
MM. le président,
Mauroy, Premier ministre,
Gaudin,
Robert-André Vivien,
Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre,
chargé des relations avec le Parlement,
Lajoinie,
Pierre Joxe.
6. — Nomination de députés en mission temporaire (p. 781).

7. — Fin de la mission de députés (p. 781).
8. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extra-parlementaires (p. 782).
9. — Dépôt et renvoi de projets de loi en commission (p. 782).
10. — Dépôt et renvoi à une commission spéciale d'un projet de loi (p. 782).
11. — Demande de constitution d'une commission spéciale (p. 782).
12. — Demande de votes sans débat (p. 782).
13. — Décisions du Conseil constitutionnel (p. 782).
14. — Dépôt du rapport de la commission nationale de l'informatique et des libérés (p. 783).
15. — Communications de M. le président (p. 783).
16. — Dépôt de projets de loi (p. 783).
17. — Dépôt de propositions de résolution (p. 783).
18. — Dépôt de rapports (p. 783).
19. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 784).
20. — Dépôt d'un rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale (p. 784).
21. — Ordre du jour (p. 784).

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1981-1982.

— 2 —

INSTALLATION DES SECRETAIRES D'AGE

M. le président. Aux termes de l'article 10 du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Ce sont :

MM. François Fillon, Charié, Sapin, Le Coadic, Bartolone, Dhaille.

— 3 —

REQUETE EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES ET DECISION SUR CETTE REQUETE

M. le président. J'ai reçu du Conseil constitutionnel, en application des articles L. O. 181 et L. O. 185 du code électoral, communication d'une requête en contestation d'opérations électorales et d'une décision de rejet de cette requête.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

NOMINATION DES VICE-PRESIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRETAIRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour ces diverses fonctions, les présidents des groupes ont établi une liste commune de candidats qui a été affichée.

Je n'ai reçu, par ailleurs, aucune autre candidature.

En conséquence, je proclame, dans l'ordre de leur présentation :

Vice-présidents : MM. Martin Malvy, Philippe Séguin, Bernard Stasi, Guy Ducloux, Jean-Pierre Michel, Alain Vivien.

Questeurs : MM. Raoul Bayou, Christian Laurissegues, Roger Corréze.

Secrétaires : M. Henri Baudouin, André Billardon, Jacques Brunhes, Jean-Pierre Defontaine, Antoine Gissingier, Daniel Goulet, Pierre Guidoni, Georges Hage, Jacques Mahéas, Henri Michel, Mme Paulette Nevoux, M. Jean Proriol.

Je constate que le bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat, et publiée au *Journal officiel*.

— 5 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment où nous nous retrouvons après deux mois d'interruption, nous savons que notre ordre du jour connaîtra, pour cette session encore, une densité exceptionnelle.

Nous aurons d'abord à parachever les travaux que nous avons entrepris depuis le 2 juillet. D'une part, nous finirons l'examen des textes que l'Assemblée nationale a déjà adoptés en première

lecture : la réforme des conseils de prud'hommes, la loi sur les rapports entre bailleurs et locataires, les propositions de loi sur la filiation naturelle et la suppression de l'article 331, alinéa 2, du code pénal.

D'autre part, plusieurs projets de loi tendant à compléter les deux grandes réformes de structure qui ont été votées lors de la session extraordinaire de janvier viendront en discussion. Il s'agit : en matière de décentralisation, des projets de loi sur le transfert des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, sur les chambres régionales des comptes, sur l'adaptation de la loi de décentralisation dans les départements d'outre-mer et sur le transfert de compétences en Corse ; en matière de nationalisation, des projets de loi portant sur le statut des banques à caractère mutualiste ou coopératif et sur le passage d'entreprises du secteur public au secteur privé.

Nous serons également saisis de textes qui ont des incidences importantes sur la vie quotidienne des citoyens : le projet de création du livret d'épargne populaire répond à la promesse faite par le Président de la République de protéger l'épargne des plus défavorisés des méfaits de l'inflation ; les textes sur les droits des travailleurs concernent l'évolution des relations sociales dans l'entreprise, compte tenu du stade de développement économique de la France. En matière agricole, face à l'attente des paysans dont le revenu a baissé pendant ces huit dernières années, un projet de loi portant création d'offices fonciers et d'offices par produit sera déposé sur le bureau de l'Assemblée. Le projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants tendra à répondre à un désir de plus grande équité.

La discussion de la réforme des prestations familiales est également attendue.

Mais par-delà l'amélioration des conditions de vie matérielles des citoyens, leur environnement culturel, leur information et leurs loisirs vont faire également l'objet de projets de réformes profondes : ce sera le projet de loi sur l'audio-visuel, puis la loi d'orientation sur la programmation et le développement de la recherche et de la technologie, si nécessaire pour redonner à la France son indépendance et lui fournir les bases d'un développement économique équilibré.

L'expérience du début de cette législature nous a montré que nous étions souvent confrontés à des difficultés liées aux contraintes de temps.

M. Michel Noir. C'est bien vrai !

M. le président. Le Gouvernement a été conduit ainsi à utiliser les moyens constitutionnels dont il dispose pour raccourcir le débat parlementaire en mettant en œuvre l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Il a également sollicité l'autorisation de recourir aux ordonnances selon l'article 38.

Or, Gouvernement et Parlement souhaitent que les débats puissent prendre toute leur ampleur, et que les assemblées exercent pleinement leurs prérogatives.

Ce rééquilibrage des pouvoirs en faveur du Parlement est d'autant plus important que le pouvoir législatif doit être investi d'un rôle nouveau. Réunissant les principaux courants de la pensée politique du pays, le Parlement doit être source d'initiatives adaptées aux problèmes réels des citoyens et instrument de contrôle du Gouvernement. Il est aussi un moyen indispensable d'informer les citoyens et de rendre efficace par les vertus du débat contradictoire et par l'explication l'application des décisions prises au niveau national.

Mais le processus de décentralisation et le développement de la planification doivent s'accompagner de responsabilités nouvelles pour le Parlement : il contribuera à assurer la cohérence du Plan élaboré démocratiquement. Il contribuera aussi à assurer les arbitrages entre les décisions des diverses collectivités publiques issues de la décentralisation.

Notre assemblée est ainsi invitée à mener à bien les réformes en cours et à venir et à assumer pleinement le rôle nouveau que le pouvoir législatif doit jouer.

Mais, de ce fait, nous sommes confrontés, mes chers collègues, à une contradiction difficilement surmontable : d'une part, la nécessité de débattre et de participer à la mise en œuvre de la nouvelle politique voulue par la majorité des Français... (*Exclamations et sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Séguin. Et les cantonales ?

M. Gabriel Kasperelt. La majorité est devenue douteuse !

M. le président. ... tout en menant un travail législatif au fond, tout en contrôlant en permanence l'action du Gouvernement. D'autre part, nous avons à être présents auprès des

Français pour nous porter à l'écoute des aspirations populaires et leur rendre compte du travail législatif que nous accomplissons. Nous savons d'expérience que la qualité de ce travail sera d'autant plus grande que nous resterons au contact de nos concitoyens.

Ainsi, une amélioration de nos méthodes de travail ne tardera pas à apparaître comme nécessaire, me semble-t-il, si nous voulons résoudre cette contradiction. Permettez-moi, comme président de votre assemblée, d'avancer quelques idées avant de conclure.

Cette amélioration des méthodes dépend d'abord de nos relations avec le Gouvernement.

Je rappelais tout à l'heure l'importance et le nombre de projets de loi qui vont nous être soumis. Face à l'ampleur de ces textes, une bonne concertation entre l'Assemblée et le Gouvernement sur l'ordre du jour de nos travaux doit nous permettre d'agir efficacement ; une coordination étroite entre le dépôt des projets de loi sur le bureau de l'Assemblée et leur inscription à l'ordre du jour doit notamment être assurée afin de laisser aux commissions et aux groupes le temps nécessaire à un examen approfondi.

Mais vous savez que la meilleure organisation des travaux du Parlement est un sujet qui revient périodiquement à l'ordre du jour. A mon avis, si peu d'améliorations sont intervenues jusqu'à présent, c'est surtout parce que les parlementaires les ont attendues du Gouvernement. Il faut que nous nous interrogeons nous-mêmes sur les modifications éventuelles à apporter à nos méthodes pour rendre notre travail encore et toujours plus efficace.

Dans cette voie, le premier objectif à viser n'est-il pas une meilleure organisation du débat parlementaire ?

Cette entreprise est difficile, elle prendra du temps.

Le plus sage serait peut-être de commencer par utiliser ce que les règlements actuels des assemblées mettent à notre disposition pour resserrer certaines discussions sans pour autant leur ôter pertinence et efficacité.

Le règlement du Sénat comporte, en son article 50, une disposition autorisant la conférence des présidents à fixer une date limite pour le dépôt des amendements à un texte et à laisser ainsi le temps de mieux préparer le débat en séance publique.

M. Philippe Séguin. Encore faut-il que le texte ait été déposé !

M. le président. J'ai été frappé, lors des dernières lectures du projet de loi de nationalisation, de l'incertitude où nous étions sur le nombre et la teneur des amendements, incertitude qui se prolongeait quelques quarts d'heure avant l'ouverture du débat en séance publique.

M. Michel Noir. Et l'incertitude sur le texte du Gouvernement ?

M. le président. De même, notre règlement prévoit la possibilité de vote sans débat, de vote avec débat restreint, dans les cas où les travaux des commissions ont permis de faire le tour complet des problèmes relatifs à un texte. Ces mesures techniques de bon sens, inspirées par les règlements actuels des assemblées parlementaires sont bien entendu totalement compatibles avec le droit imprescriptible d'amendement énoncé par l'article 44 de la Constitution.

Nous pourrions peut-être aussi nous interroger sur une modification assez sensible de nos méthodes d'examen de la loi de finances, notamment sur la façon de mieux articuler les examens en commission et le débat en séance publique concernant la seconde partie de la loi de finances. De plus, une informatisation permettrait sans doute une plus grande sûreté dans l'examen et la mise en cohérence des amendements.

M. François d'Aubert. Cela fait beaucoup !

M. le président. Ainsi, par quelques améliorations de notre règlement qui s'appuieraient sur des principes déjà admis, mais insuffisamment développés, il me semble possible de rendre plus compatibles notre volume de travail et le temps qui nous est imparti.

Je voudrais remettre à la réflexion des groupes qui composent notre assemblée le soin de déterminer les méthodes les meilleures pour accélérer nos travaux. Je compte d'ailleurs saisir le moment venu de ces problèmes la conférence des présidents.

Mais le rôle du Parlement n'est pas seulement d'élaborer tel ou tel article de loi : il est aussi de contrôler l'action du Gouvernement et, de ce point de vue, nous avons également des améliorations à apporter à nos méthodes.

Dans l'état actuel des choses, une partie non négligeable de l'activité gouvernementale échappe à notre contrôle, ce qui est normal lorsque cette activité est propre au pouvoir exécutif.

En revanche il me semblerait tout aussi normal que nous puissions, par des modalités à définir, nous intéresser à la suite donnée aux réformes que nous votons : par exemple, par un examen des décrets d'application et des moyens financiers, techniques et humains utilisés par le Gouvernement pour mettre en œuvre les textes législatifs.

L'accroissement du secteur nationalisé devrait aussi nous amener à approfondir le suivi de l'activité des entreprises publiques. Nous devons nous doter des modes d'investigation mieux adaptés à des organisations économiques complexes et de grande taille. L'autonomie souhaitable de ces entreprises doit aller de pair avec l'exercice d'un véritable contrôle parlementaire.

De même, c'est une préoccupation largement partagée dans notre hémicycle que l'assouplissement des modalités de création et de fonctionnement des commissions d'enquête et de contrôle : celles-ci ne fournissent pas toujours, à l'heure actuelle, des éléments de réflexion suffisants à l'Assemblée.

Peut-être faudrait-il aussi nous interroger sur la façon d'organiser les séances de questions orales du vendredi matin pour leur donner plus d'ampleur, du point de vue tant des sujets abordés que des modalités du débat. A moins que nous les transférions à un autre moment de la semaine. Dans ce cas-là, le vendredi matin pourrait être réservé à la discussion des propositions de loi, comme vous l'aviez suggéré, monsieur le Premier ministre.

Par ailleurs, la mise en place de l'office parlementaire d'évaluation des choix technologiques, qui fera prochainement l'objet du dépôt d'une proposition de loi, donnera aux parlementaires un moyen d'apprécier et ainsi de maîtriser les orientations du progrès scientifique qui conditionnent l'évolution de notre société.

J'observerai également que nous avons fait depuis quelques mois des progrès certains dans la voie d'une meilleure utilisation de l'informatique au service de notre information, grâce à l'action de notre bureau et de sa délégation à l'informatique parlementaire. Des terminaux vont être mis à la disposition des groupes politiques et des commissions. Des moyens télématiques vont être implantés dans notre Assemblée. Nous passerons ainsi progressivement du stade expérimental à la diffusion, dans l'ensemble de l'Assemblée, de méthodes modernes d'accès à l'information.

Enfin, le bureau de l'Assemblée a décidé de mettre en place une division de la presse et des relations extérieures. Celle-ci doit permettre une meilleure diffusion de nos débats et faciliter le travail des médias qui s'intéressent à notre activité. Elle permettra notamment aux journalistes, dont je tiens à saluer à nouveau la qualité des travaux, d'obtenir d'un service unique les autorisations nécessaires et tous les renseignements sur l'activité de l'Assemblée nationale : séance, commissions, groupes d'études, groupes d'amitié.

Les quelques suggestions que je sou mets à votre réflexion — et qui ne sont pas exhaustives — sont inspirées par le désir de doter notre Assemblée d'instruments plus efficaces pour remplir son rôle : adaptation des méthodes d'examen et de vote des textes aux contraintes de notre ordre du jour, renforcement des moyens de contrôle sur le pouvoir exécutif. Elles s'inspirent de deux idées : d'une part, le renouveau du Parlement doit être l'œuvre des députés ; d'autre part, l'amélioration des méthodes d'élaboration des textes législatifs doit se conjuguer avec une amélioration du contrôle de l'exécutif.

Je vous salue à l'ouverture de la session, mes chers collègues, de fructueux travaux afin de répondre aux aspirations du pays.

Je rends hommage à votre action, monsieur le Premier ministre, et à celle du Gouvernement dont les préoccupations ont été très largement dominées par l'ouverture de la session et par la volonté inlassable de redresser la situation économique et sociale du pays.

J'adresse également mes remerciements à tous les personnels de l'Assemblée qui, après des mois particulièrement chargés depuis le 2 juillet, ont participé avec dévouement et compétence à la préparation de notre session de printemps. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, je remercie votre président d'avoir souhaité que je vous apporte, en ce début de session, le salut du Gouvernement.

C'est toujours avec plaisir — et avec intérêt, bien sûr — que le Premier ministre vient dans cette enceinte, pour informer, pour écouter et pour répondre.

Car le changement s'accomplit avec l'appui de l'Assemblée nationale dans sa majorité et sous le contrôle de l'Assemblée nationale dans sa diversité.

Telle est la loi de la République.

Depuis neuf mois le Parlement et le Gouvernement ont beaucoup et bien travaillé.

Il va nous falloir encore — vous venez de le rappeler, monsieur le président — bien et beaucoup travailler.

Par un travail en commun, nous avons les uns et les autres, sur le plan exécutif comme sur le plan législatif, rendu le changement possible.

Nous allons maintenant le rendre effectif.

Ensemble, il nous a fallu d'abord bâtir le socle du changement, c'est-à-dire créer les structures nouvelles qui conditionnent le changement : garantie et extension des libertés individuelles, nationalisations, décentralisation.

Ensuite — mais sous une forme qui marquait notre volonté commune d'accélérer exceptionnellement les procédures pour ne pas alourdir excessivement le travail du Parlement — nous avons créé le cadre juridique nouveau de la solidarité nécessaire à la bataille de l'emploi : ce sont les grandes ordonnances sociales que votre assemblée a habilité le Gouvernement à mettre en œuvre.

M. Philippe Séguin. Grande réussite !

M. le Premier ministre. Aujourd'hui et désormais, nous pouvons travailler à rendre le changement effectif, à l'inscrire dans le concret, à le mettre en œuvre dans la vie quotidienne des Françaises et des Français, dans leur cité, dans leur entreprise, dans leur administration, au bénéfice de l'épanouissement des personnes.

Ce sera l'objet de certains des principaux textes que vous allez avoir à voter. Je veux parler des lois sur les droits des travailleurs, de la loi de démocratisation du secteur public, de la réforme de l'audio-visuel et des offices agricoles, sans oublier le livret d'épargne populaire ou les aménagements de la fiscalité locale.

Ministres, parlementaires, il ne nous a pas été possible d'aller plus vite car il n'était pas possible d'aller plus vite que la loi, plus vite que la démocratie.

Il n'était non plus ni souhaitable ni possible d'aller moins vite puisqu'il fallait semer sans tarder les graines d'un changement dont nous savions tous — compte tenu de la situation dans laquelle nous avons trouvé le pays... (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Séguin. Oh !

M. le Premier ministre. ...que ses effets ne seraient ni immédiats ni mêmes rapides. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Pour toute moisson, mesdames, messieurs les députés, il faut prendre son temps, même pour voir éclore les fleurs du changement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kaspereit. Oh ! Comme c'est beau !

M. Michel Noir. Et comme c'est bien dit !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, je sais que le Gouvernement partage avec votre assemblée dans sa majorité — et, je le souhaiterais, dans sa totalité...

M. Pierre-Charles Krieg. Ah non pas !

M. le Premier ministre. ...une volonté commune.

Cette volonté commune, elle recouvre en fait quatre exigences que j'ai retrouvées, monsieur le président, dans votre déclaration : l'exigence de solidarité, l'exigence de responsabilité, l'exigence d'efficacité et l'exigence de vérité.

La première exigence, l'exigence de solidarité, elle éclaire toute notre politique économique et sociale aujourd'hui comme hier : d'abord l'emploi !

Rendre effectif le droit au travail, c'est la première exigence de la justice sociale, c'est aussi la condition et l'objet même de la relance économique.

Et toutes les mesures de justice sociale et fiscale que nous avons prises et que nous prendrons — qu'elles concernent les Français les plus défavorisés ou les entreprises dont l'effi-

cacité et la prospérité conditionnent le maintien et le développement de l'emploi — sont inséparables de cette volonté de relancer l'activité économique et de lutter contre le chômage.

Cette exigence de solidarité, pour vous comme pour nous, elle s'accompagne de l'exigence de responsabilité.

C'est d'abord la volonté du changement économique dans le respect des grands équilibres. D'où notre volonté — qui sera sans faiblesse — de rigueur budgétaire. Le budget de 1982 comme le budget de 1983 seront exécutés tels que nous les avons fixés, dans des limites compatibles avec la compétitivité de l'économie française.

M. Michel Noir et M. Pierre Méhaignerie. Chiche !

M. le Premier ministre. D'où notre volonté de réduire la hausse des prix, dans la liberté et par la négociation. C'est d'ailleurs de la même manière que nous procéderons pour garantir et améliorer le pouvoir d'achat des salaires.

D'où notre vigilante attention au commerce extérieur, notre volonté active de maintenir et d'améliorer la position des entreprises françaises sur le marché international comme sur leur propre marché.

Mais la responsabilité, c'est aussi le changement social par la négociation. Cela ne concerne pas seulement l'action du Gouvernement, cela concerne aussi — et concernera de plus en plus — l'action des partenaires sociaux. Car la société que nous souhaitons ne sera ni octroyée par l'Etat ni régie minutieusement par des codes et des lois : les lois de changement social doivent être des cadres de liberté, des cadres de négociation laissant toute leur place à l'initiative et à la responsabilité des partenaires sociaux.

Notre troisième exigence commune, c'est l'exigence d'efficacité.

Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les propositions que vous avez faites à vos collègues pour améliorer et accélérer le travail parlementaire, qu'il s'agisse de la fonction de proposition ou de contrôle du Parlement.

Sachez que le Gouvernement, pour sa part, sera de toute façon toujours satisfait de voir s'améliorer les conditions de la nécessaire et irremplaçable coopération entre le Parlement et le Gouvernement, comme vous l'avez souligné vous-même.

Un député de l'union pour la démocratie française. Par des ordonnances !

M. le Premier ministre. Cette coopération n'est pas seulement une exigence des institutions ; elle est une condition de la qualité des lois et donc de leur rapidité d'application.

M. Philippe Séguin. C'est vrai !

M. le Premier ministre. C'est dire qu'à l'efficacité du travail parlementaire, qu'à l'efficacité de la coopération entre le Parlement et le Gouvernement s'ajoute l'exigence d'efficacité dans l'exécution des lois et l'application des règlements.

Croyez que le Gouvernement veille et veillera avec une particulière attention à améliorer et à encourager la mise en œuvre, par l'administration, des décisions prises. C'est là — chacun de vous peut le constater quand il retourne dans sa région, dans son département, dans sa commune — l'une des conditions désormais essentielles pour que le changement dans les lois, pour que le changement dans les règlements, devienne un changement dans les faits, vécu par tous les Français, là où ils vivent.

Pour conduire le changement, le Gouvernement sait pouvoir compter sur la loyauté et le sens de l'Etat de l'administration française.

Approfondir le changement ce n'est ni le ralentir ni l'accélérer, c'est le concrétiser. C'est en expliquer le rythme et en justifier les étapes. C'est en montrer la réalité, et la vivre.

Qui, mieux que les parlementaires, peut comprendre cela et le faire comprendre ?

Car nous partageons tous, mesdames, messieurs, l'exigence de vérité. Celle qui nous impose la clarté quand nous expliquons aux Français les buts, les moyens, les conditions et les limites du changement.

Les parlementaires que vous êtes sont des législateurs. Ils sont aussi — et c'est pour cela qu'ils peuvent faire de bonnes lois — les représentants du peuple et bien souvent des élus locaux. Ils connaissent et ils partagent les problèmes, les difficultés, les espoirs et les souhaits des populations dont ils sont les mandataires et au milieu desquelles ils vivent.

Ils connaissent les attentes et les exigences parfois contradictoires de ce peuple français qui, dans sa majorité, a confié à la gauche la responsabilité de le représenter et de le gouverner.

Ils savent le besoin de justice et de sécurité, le besoin de liberté et de fermeté, la volonté d'être entendus et de participer.

Bref, ils savent que ce qui est en jeu, c'est la construction d'une société plus solidaire, plus responsable, plus efficace et plus ouverte.

Ils savent que ce changement-là est un changement de longue haleine, bien sûr.

C'est bien pourquoi il n'y a pas de temps à perdre !

Mesdames, messieurs, dans ce travail, le Gouvernement est à vos côtés et vous souhaite une bonne session. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Charles Miossec. Bla-bla-bla !

M. le président. L'ordre du jour ne comportait pas de déclaration du Gouvernement. Du reste, ce n'est pas à proprement parler une déclaration du Gouvernement que nous avons entendue. *(Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Cependant, interprétant le règlement dans un esprit tout à fait libéral, je suis tout disposé à donner la parole, comme cela m'est déjà demandé par deux collègues, à un représentant par groupe pour qu'il intervienne, si possible, brièvement, et je m'en remets sur ce point à la sagesse de chacun.

La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je souhaiterais, dans ce qui aurait pu être un rappel au règlement fondé sur l'article 48, marquer l'étonnement du groupe Union pour la démocratie française sur la façon dont s'engage cette session parlementaire.

Pour la première séance, l'ordre du jour qui nous a été communiqué prévoyait la mise en place traditionnelle de notre bureau : rien à redire à cela.

Nous avons appris incidemment par les médias que le président de l'Assemblée nationale et le Premier ministre prononceraient un discours que certains commentateurs qualifiaient d'important. *(Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Gabriel Kaspereit. Ils s'étaient trompés !

M. Charles Miossec. Poisson d'avril !

M. Jean-Claude Gaudin. Je regrette que nous n'ayons pas été officiellement informés et surtout qu'un véritable débat ne soit pas organisé pour permettre à l'opposition de s'exprimer sur les problèmes de fond qui ont été abordés. Je vois là une innovation contestable.

Dans le même souci de la pleine information de la représentation nationale, je déplore qu'au moment où s'ouvre cette session, nous n'ayons encore qu'un calendrier très imprécis. Seul l'ordre du jour de la première semaine a été arrêté. Pour en savoir plus sur les grandes réformes qui nous ont été annoncées, nous devons nous reporter à notre quotidien habituel, et si nous voulons véritablement approfondir la question, la lecture de *L'Unité*, hebdomadaire du parti socialiste, est particulièrement instructive. *(Applaudissements ironiques sur les bancs des socialistes.)*

Nous trouvons en effet dans les deux derniers numéros, d'une part, une analyse complète du projet de loi sur l'audio-visuel avant les dernières modifications apportées, nous dit-on, en conseil des ministres...

M. Gabriel Kaspereit. Et après !

M. Jean-Claude Gaudin. ... et, d'autre part, un calendrier de la session parlementaire, prévoyant les principales dates des débats importants.

Mieux encore, en ce qui concerne la commission spéciale sur l'audio-visuel, dont les membres ne seront désignés officiellement que ce soir, et alors même qu'elle ne se réunira pour la première fois que mardi prochain, nous savons déjà, par les radios et la télévision, qui en seront le président et le rapporteur puisque l'un d'eux s'est déjà exprimé en tant que tel hier soir sur F. R. 3 dans Soir 3. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Autre remarque, et non des moindres, je ne vous ai pas entendu, monsieur le Premier ministre, évoquer le problème capital de la modification du mode de scrutin que l'on annonce pour les prochaines consultations municipales et régionales. Il

est inadmissible qu'à un an de ces échéances les conditions n'en soient pas encore arrêtées ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* La clarté du débat démocratique impose que les décisions soient prises et au plus tôt.

Monsieur le président, vous nous avez à l'instant fait part de votre souci d'améliorer le fonctionnement de nos institutions parlementaires. Avant même d'envisager d'ambitieuses réformes, il me semble qu'une meilleure information de la représentation nationale permettrait déjà d'atteindre cet objectif. Au début de la législature, on a voulu faire croire à l'opinion publique que jusqu'alors l'institution parlementaire avait été humiliée, bafouée et réduite au rôle de chambre d'enregistrement.

Plusieurs députés socialistes. C'était bien vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. Le Gouvernement et sa majorité ont dit et redit leur volonté de valoriser l'institution parlementaire et de rendre au Parlement tous ses droits constitutionnels qui jusqu'alors, paraît-il, avaient été méconnus. Les faits que je viens d'évoquer ne s'inscrivent certainement pas dans cette perspective.

S'il en était besoin, les récents résultats électoraux, qui ont conduit une majorité des électeurs consultés à se prononcer contre la politique du Gouvernement, doivent vous rappeler que l'opposition existe, qu'elle a un rôle à jouer et que les moyens doivent lui être donnés à cet effet. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Dans une récente déclaration, M. le Premier ministre déplorait que l'opposition ne fasse pas son travail. Qu'il se rassure ! L'opposition est prête à assumer sa mission, comme elle l'a déjà fait. Il appartient au Gouvernement et à sa majorité parlementaire de lui en laisser la possibilité. Nous ne demandons pas autre chose. Telle est la règle du jeu démocratique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien. *(Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, mon rappel au règlement sera d'autant plus bref que notre excellent collègue, M. le président Gaudin, a fort bien exprimé le point de vue de l'opposition.

Vous me permettrez cependant de souligner la distanciation — c'est un de ces néologismes qui vous sont si chers, collègues de la majorité — entre votre discours, monsieur le président, et celui de M. le Premier ministre. A un moment donné, je vous écoutais les yeux fermés et je croyais entendre le discours d'un Premier ministre, puis, écoutant M. le Premier ministre les yeux fermés, je croyais entendre le discours d'un président de groupe ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

J'avoue que nous avons du mal à bien saisir où sont les différents pouvoirs.

Si, monsieur le président — j'allais dire « monsieur le Premier ministre », lapsus freudien ! *(exclamations sur les bancs des socialistes)...*

Je ferai remarquer que l'opposition n'a interrompu ni le président ni le Premier ministre, et que l'intolérance dont vous avez fait preuve dans le passé, messieurs de la majorité, ne vous a pas tellement servis les 14 et 21 mars derniers. Alors, retenez la leçon, je vous en prie ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Monsieur le président, vous avez parlé du renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement. Au nom — je peux le dire avec l'accord du président Gaudin — des deux groupes de l'opposition nationale, nous constatons, sur la base d'un pointage très précis, que jamais autant de questions écrites ne sont restées sans réponse. Nous avons aussi constaté — et la lecture comparative des Journaux officiels de la précédente législature permettra de vérifier mes dires — que jamais le Gouvernement n'avait autant refusé de répondre, au cours des débats, même par un simple oui ou non ; nous avons même vu des ministres, pendant des séances tenues de la session précédente, refuser de répondre à une argumentation par laquelle nous essayions d'expliquer, de convaincre, en faisant non de la main, sans se lever de leur banc.

Monsieur le président, vous affirmez des intentions louables et nous vous en remercions. Vous le faites en homme de qualité mais parfois trop partisan dans votre action ; et c'est un reproche que je vous adresse aussi au nom de l'opposition, car vous êtes

le président de l'Assemblée nationale. Dans cet hémicycle siègent des hommes qui vous ont précédé à ce fauteuil et je ne me souviens pas de M. Jacques Chaban-Delmas allant au nom du R. P. R. faire campagne dans les cantons. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Ce rappel au règlement se veut constructif.

M. Emmanuel Hamel. Et il l'est !

M. Robert-André Vivien. Merci, monsieur Hamel, de cette appréciation. Je relève, monsieur le président, que votre volonté d'appliquer le règlement, de valoriser le débat parlementaire, aboutit à une situation paradoxale.

Il est vrai que vous êtes la majorité du verbe, la majorité dialectique, généreuse. D'ailleurs, tout à l'heure, M. le Premier ministre reprenait cette phraséologie habituelle qui touche le cœur des Français pour démontrer que, lui, il est bon, que, nous, nous sommes méchants, que tout le monde aura du travail, que les riches paieront pour les pauvres, que les hôpitaux seront propres, que les routes seront bien pavées, que les voitures ne crèveront pas ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Ducoloné. Et Vivien se taira !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Mauroy, on vous aime bien pour cela mais ce n'est pas gouverner et vous le savez.

Quant à vous, monsieur le président, présidez et exigez que les questions posées par l'opposition comme par la majorité aux membres du Gouvernement reçoivent des réponses. Certains, je dois le reconnaître honnêtement, le font mais la plupart d'entre eux sont partisans avant d'être ministres : lorsque j'interviens auprès de certains départements ministériels, c'est un de mes collègues de la majorité du Val-de-Marne qui reçoit la réponse !

En conclusion, monsieur le président, vous avez fait un discours que nous vous rappellerons régulièrement chaque semaine.

Vous voulez valoriser les droits du Parlement, mais est-il normal de trouver, dans le journal d'un parti, comme l'a rappelé M. Gaudin — et j'ai trouvé indécents les applaudissements de la majorité à ce moment — l'analyse des 150 articles du projet de loi sur l'audio-visuel avant même que la presse dans son ensemble et les spécialistes de l'Assemblée nationale en aient eu connaissance ?

Ce n'est pas convenable. Je sais que M. Jospin et M. Estier sont les patrons, mais sauvez au moins les apparences !

M. Alain Hautecœur. Quelle classe !

M. Robert-André Vivien. Je trouve indécent que le rapport Moynet ait été adressé à quelques parlementaires sélectionnés ; je dois à l'amabilité du président Goux d'en avoir obtenu un exemplaire.

Si ce désir d'informer le Parlement est sincère, monsieur le président, il devra se traduire par un renforcement des droits de l'opposition, qui sont les droits de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai été surpris par l'étonnement de M. Gaudin. En revanche, je ne l'ai pas été par le procès d'intention de M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Je n'admets pas ces propos ! Je suis intervenu en tant que parlementaire, au nom d'un groupe !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Quant à moi, je n'admets pas, monsieur Robert-André Vivien, que vous disiez que M. Chaban-Delmas ne se comporte pas en militant. Je suis un Aquitain et, en tant que tel, je puis vous assurer que M. Chaban-Delmas est venu très souvent organiser des réunions pour soutenir les siens (*M. Robert-André Vivien proteste.*), dans ma circonscription comme ailleurs, ce qui est normal. Vous n'avez pas le droit d'attaquer M. Chaban-Delmas ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires sur tous les bancs.*)

M. Chaban-Delmas, j'en suis sûr, est ravi de mes propos. (*Sourires.*)

Mesdames, messieurs les députés, il est tout de même assez curieux, me semble-t-il, d'affirmer que le Gouvernement ne respecte pas le Parlement. Il est vrai, monsieur Robert-André Vivien, que des progrès restent encore à faire dans les relations entre le Gouvernement et les parlementaires. Et, bien que respectueux de la solidarité gouvernementale, je reconnais qu'on ne répond pas toujours assez rapidement aux questions de tous les députés, je dis bien de « tous » les députés. Il n'y a pas de discrimination ! Il est de mon rôle de demander à mes collègues du Gouvernement de faire preuve de plus de célérité. Vous savez fort bien que dans leur majorité ils répondent aux questions posées mais que certains — vous le savez, monsieur Robert-André Vivien, puisque vous avez été ministre vous-même — reçoivent quantité de questions.

En ce début de session, tout le monde le comprendra, il est un peu curieux d'entendre un parlementaire — je le dis avec beaucoup de courtoisie à l'intention de M. Gaudin — déplorer de ne pas être informé, alors que, par téléphone ou à l'occasion des contacts que nous avons, j'essaie de vous informer de ce qui va se passer. M. Gaudin vient de dire que les travaux de l'Assemblée n'étaient connus que pour une semaine. Or vous savez fort qu'ils le sont pour deux semaines. Quant à ce qui paraît dans tel ou tel organe de presse, je n'y suis pour rien ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

C'est la conférence des présidents, en concertation avec les groupes politiques et avec les commissions, qui établira le calendrier de travail de l'Assemblée. C'est une tâche très difficile.

Je remercie M. Gaudin et M. Robert-André Vivien de m'avoir donné l'occasion de réaffirmer la volonté profonde dont le Gouvernement a témoigné depuis le début, de respecter le Parlement. D'ailleurs, le contraire serait non seulement catastrophique mais aussi épouvantable pour la démocratie.

Toute allusion à quelques défaillances est déplacée. Sachez que le Gouvernement a la volonté profonde de respecter le Parlement et, comme l'a dit M. le Premier ministre, de travailler pour faire avancer le changement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Mesdames, messieurs, je tiens à réaffirmer la volonté des députés communistes de coopérer au travail mené dans cette assemblée avec la majorité nouvelle, dans l'œuvre législative et dans le contrôle de l'exécutif.

Nous avons — je crois — pris notre part au cours de la précédente session dont le bilan a été positif. Je pense notamment à la loi de nationalisation qui a marqué un tournant et qui prépare l'avenir de la France.

Je partage votre avis, monsieur le président, suivant lequel le Parlement doit s'attacher à suivre — si l'on peut dire — l'enfant que nous avons mis au monde et à faire en sorte qu'il se développe. Les entreprises nationalisées doivent contribuer à reconquérir le marché intérieur, à développer notre production industrielle et à assurer l'extension des droits des travailleurs.

Nous continuerons à présenter des propositions réalistes, réalisables, de façon à s'attaquer aux graves problèmes qui demeurent : développement de l'emploi, inflation, pouvoir d'achat, inséparables de la reconquête du marché intérieur.

M. Emmanuel Hamel. Vous parlez de reconquête du marché intérieur alors que *L'Humanité* fait régulièrement de la publicité pour la vente en France de produits soviétiques !

M. André Lajoinie. Vous faites preuve de votre intolérance congénitale ! Laissez parler vos collègues ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperit. De la part d'un communiste, c'est très drôle !

M. André Lajoinie. Des projets considérables vont nous être présentés, tels les textes relatifs aux droits des travailleurs, qui peuvent marquer une étape décisive.

Mes chers collègues, face à l'obstruction de la droite — et je pèse mes mots — pas seulement l'obstruction que nous avons connue dans cette enceinte...

M. Jacques Toubon. Dans l'Allier !

M. Philippe Séguin. Dans les urnes !

M. Gabriel Kasperit. Vous savez que vous êtes démonétisés !

M. André Lejainie. ... mais l'obstruction dans le pays, illustrée d'une manière particulièrement triste par une déclaration d'un ancien Premier ministre, membre de cette assemblée, qui a porté atteinte au crédit de la France en s'attaquant au franc (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) face à cette obstruction, messieurs, nous vous combattons avec fermeté et avec calme.

Nous ne sommes pas partisans des empoignades...

M. Philippe Séguin. Vous fusillez tout de suite !

M. André Lejainie. ... mais nous vous combattons dans cet hémicycle, nous vous combattons dans le pays, et nous appelons les travailleurs, ceux qui ont intérêt au changement, à se mobiliser pour faire échec à votre obstruction. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, la situation mérite plus et mieux qu'un débat rapidement expédié sous couvert de quelques faux rappels au règlement. Parlant le dernier, je suis le seul en vérité qui serait autorisé à faire un rappel au règlement, après que le règlement a été violé sous vos yeux à trois reprises.

M. Jean Falala. Alors, ne prenez pas la parole !

M. Pierre Joxe. L'ordre du jour de cette séance ne prévoyait pas de débat de politique générale. Pourtant, ce débat, l'actualité l'appelle. Je comprends que l'opposition le demande et la majorité en tirerait grand profit après plusieurs semaines d'interruption de nos travaux. Il devrait donc avoir lieu, mais pas au dernier moment ni en quelques minutes.

M. Charles Miossec. C'est le Premier ministre qui en a décidé ainsi !

M. Pierre Joxe. Si vous souhaitez m'interrompre, j'attendrai que vous en ayez fini !

M. Robert-André Vivien. Mais on est d'accord avec vous !

M. Charles Miossec. Il fallait le dire au Premier ministre, monsieur Joxe.

M. le président. Seul M. Joxe a la parole.

M. Robert-André Vivien. Il s'exprime en notre nom !

M. Pierre Joxe. Il est vrai que la rationalisation du travail parlementaire passe par l'organisation du vrai débat démocratique.

L'opposition doit évidemment pouvoir s'exprimer, non par le biais d'un rappel au règlement comme cet après-midi, mais dans un débat ; elle devrait non pas se complaire dans certaines actions dilatoires mais énoncer des contre-propositions précises.

La majorité, elle aussi, doit pouvoir s'exprimer, non pas par le biais d'un artifice de procédure, mais pour exposer ses ambitions et pour rappeler les résultats déjà acquis par la politique du Gouvernement qu'elle soutient.

L'organisation du vrai débat démocratique suppose la renonciation aux procédures de retardement qui entraîneraient d'ailleurs la disparition des marques d'impatience. Tout le monde y gagnerait.

A cet effet, il devrait être possible d'organiser régulièrement et, s'il le faut, fréquemment, le débat public, d'une part, de politique générale, qui permet de suivre les résultats de l'action entreprise par le Gouvernement...

M. Michel Noir. Très bien !

M. Pierre Joxe. ... et, d'autre part, le débat sur les projets de loi qui constitue l'œuvre législative majeure à laquelle la majorité de cette assemblée est attachée, et pour laquelle elle a été désignée. D'ailleurs nul ne lui conteste, du moins jusqu'à aujourd'hui, ce pouvoir.

Je ne m'attarderai pas sur les propos et l'extrême élévation de pensée de notre collègue M. Robert-André Vivien (*rires sur les bancs des socialistes*), mais je reprendrai, en la développant même, la suggestion de M. Gaudin.

Il est vrai que, programmé plus longtemps à l'avance et avec plus de précision, selon un calendrier connu du public, et en particulier des travailleurs, le débat législatif, ses difficultés et leurs causes seraient mieux compris. Si l'on fixait longtemps à l'avance et si l'on annonçait la date de discussion du projet

de loi sur l'extension des droits des travailleurs et des libertés syndicales dans les entreprises, ce débat serait attendu par les travailleurs. Chacun saurait à quel jour, à quel moment il faut être devant son poste de télévision pour prendre connaissance des propositions des uns et des contrepropositions des autres.

M. Jean Tiberi. Mais alors quand les Français travaillent-ils ?

M. Pierre Joxe. Prévu longtemps à l'avance, le débat sur l'extension des pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité serait attendu par les travailleurs. Ils comprendraient mieux la portée réelle des débats qui se déroulent dans cette assemblée, entre ceux qui proposent d'étendre les droits sociaux et ceux qui s'opposent à leur extension et qui même aimeraient bien les restreindre s'ils en avaient la possibilité.

Annoncé plus longtemps à l'avance, le débat public à l'Assemblée nationale sur l'amélioration des régimes de protection sociale au profit des familles et des travailleurs serait attendu par l'opinion, et chacun pourrait distinguer, en connaissance de cause, entre ceux qui sont pour une médecine sociale, pour une véritable démocratisation de la santé et ceux qui s'y opposent.

Je crois que nous avons intérêt à approfondir la proposition qu'a seulement esquissée M. Gaudin, et dont la portée ne doit pas se limiter aux jours et aux semaines qui viennent. Je la développerai lors de la prochaine conférence des présidents. Oui, des débats politiques sont nécessaires, légitimes et l'opposition y a droit. La majorité aussi a droit de prendre part à ces débats et de les nourrir par une action législative pour laquelle elle est mandatée. Le travail législatif doit pouvoir se dérouler normalement par des débats, mais aussi avec des échéances.

Certains des projets de loi que vient d'annoncer M. le Premier ministre posent des problèmes juridiques, mais avant tout des problèmes politiques simples : voulons-nous, oui ou non, étendre les droits des travailleurs dans les entreprises ? Voulons-nous, oui ou non, étendre les libertés syndicales ? Voulons-nous, oui ou non, étendre les pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité ?

De même, mes chers collègues, un mois de discussions, le jour, la nuit, en semaine et le dimanche, était-il nécessaire pour nationaliser quelques banques ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roger Corrèze. Et pour vider les caisses aussi !

M. Pierre Joxe. Comme l'a suggéré M. Gaudin, je souhaite que la prochaine conférence des présidents prenne effectivement des mesures pour que la majorité de l'Assemblée nationale puisse voter, dans de bonnes conditions et en respectant les droits de l'opposition, les lois progressistes que les Français nous ont demandé d'élaborer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert-André Vivien. Quel réquisitoire contre le Gouvernement !

— 6 —

NOMINATION DE DEPUTES EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre quatre lettres m'informant de ses décisions de placer des députés en mission temporaire dans le cadre des dispositions de l'article L. O. 144 du code électoral.

Ces nominations, publiées au *Journal officiel* des 19 février, 8 et 9 mars et 13 mars 1982, concernent :

Mme Véronique Neiertz, député de la Seine-Saint-Denis, en mission auprès du ministre des relations extérieures ;

M. Michel Sapin, député de l'Indre, en mission auprès du ministre de la consommation ;

M. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin, en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, député des Hauts-de-Seine, en mission auprès du ministre d'Etat, ministre des transports.

— 7 —

FIN DE LA MISSION DE DEPUTES

M. le président. Par lettres des 1^{er}, 11 et 30 mars 1982, M. le Premier ministre m'a informé que les missions temporaires précédemment confiées, en application de l'article L. O. 144 du code électoral, à M. Jean-Michel Belorgey, député de la quatrième

circonscription de l'Allier, à M. Aimé Césaire, député de la deuxième circonscription de la Martinique, et à M. Bernard Schreiner, député de la septième circonscription des Yvelines, avaient pris fin respectivement les 28 février, 9 mars et 31 mars 1982.

— 8 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, des demandes de désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein d'organismes extra-parlementaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions intéressées le soin de présenter des candidats.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 du même article si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 8 avril 1982 à 18 heures.

Dans ces conditions :

La commission de la défense nationale et des forces armées sera appelée à désigner un candidat pour le haut conseil du secteur public ;

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan sera appelée à désigner :

Trois candidats pour le haut conseil du secteur public ;

Et deux candidats pour le conseil d'administration de la caisse nationale des banques ;

Enfin, la commission de la production et des échanges sera appelée à désigner :

Deux candidats pour le haut conseil du secteur public ;

Deux candidats pour le conseil d'administration de la caisse nationale de l'industrie ;

Et cinq candidats pour la commission consultative du renouvellement du mandat des membres des chambres d'agriculture.

D'autre part, je rappelle que j'avais proposé à l'Assemblée, dans la première séance du 3 février 1982, de confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter les deux candidats au conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Les candidatures à cet organisme devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 8 avril 1982, à 18 heures.

— 9 —

DEPOT ET RENVOI DE PROJETS DE LOI EN COMMISSION

M. le président. En application de l'article 83, alinéa 2, du règlement, le Gouvernement m'a demandé, pendant l'inter-session, le renvoi à l'examen des commissions permanentes compétentes de huit projets de loi.

En conséquence, et sous réserve de l'application éventuelle de l'article 31 du règlement, ont été renvoyés à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le projet de loi relatif à la formation professionnelle des artisans et le projet de loi de validation de la liste principale et de la liste complémentaire d'admission à l'internat en médecine du centre hospitalier régional faisant partie du centre hospitalier et universitaire de Paris au titre du concours de 1980-1981 ;

A la commission des affaires étrangères le projet de loi autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accès de l'Espagne ;

A la commission de la défense nationale et des forces armées le projet de loi portant validation des nominations et avancements prononcés pour la constitution du corps des ingénieurs techniciens d'études et de fabrications et le projet de loi portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix et modifiant le code de procédure pénale et le code de justice militaire ;

A la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le projet de loi portant création d'un régime d'épargne populaire ;

A la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le projet de loi relatif au conseil supérieur des Français de l'étranger et le projet de loi portant validation des résultats du concours 1978 d'élèves-éducateurs et d'élèves-éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Ces projets ont été imprimés et distribués.

— 10 —

DEPOT ET RENVOI A UNE COMMISSION SPECIALE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. En application de l'article 83, alinéa 2, du règlement, le Gouvernement m'a demandé, pendant l'inter-session, le renvoi à l'examen d'une commission spéciale du projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale.

Ce projet a été imprimé sous le numéro 730 et distribué.

La demande de constitution d'une commission spéciale a été affichée et notifiée le 12 mars.

Le délai de dépôt des candidatures expirait le 16 mars, à seize heures.

La nomination des candidats présentés par les présidents des groupes a pris effet dès la publication de leurs noms au *Journal officiel* du 18 mars.

— 11 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la demande du Gouvernement, il y a lieu de constituer une commission spéciale pour l'examen du projet de loi sur la communication audiovisuelle (n° 754).

En conséquence, aux termes de l'article 34, alinéa 2, du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître aujourd'hui, avant dix-neuf heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

En application de l'article 4 de l'instruction générale du bureau, MM. les députés n'appartenant à aucun groupe doivent faire parvenir leur candidature dans ce même délai.

En ce qui concerne les candidats présentés par les présidents des groupes, leur nomination prendra effet, en application de l'article 34, alinéa 3, du règlement, dès la publication de leurs noms au *Journal officiel*.

Je rappelle que cette commission se réunira le mardi 6 avril à onze heures trente pour la nomination de son bureau.

— 12 —

DEMANDES DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat des projets de loi :

Autorisant l'approbation d'une disposition complémentaire aux conventions internationales concernant le transport par chemins de fer des marchandises, des voyageurs et des bagages ;

Autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Islande afin d'éviter la double imposition en matière de transport aérien ;

Autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (article 83 bis).

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 13 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

Au *Journal officiel* du 12 février 1982, sa décision concernant la loi de nationalisation.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

Au *Journal officiel* du 27 février 1982, sa décision concernant la loi portant statut particulier de la région de Corse.

Ce texte lui avait été déféré d'une part, par plus de soixante députés et d'autre part, par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

Au *Journal officiel* du 3 mars 1982, sa décision concernant la loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Ce texte lui avait été déféré d'une part, par plus de soixante députés et d'autre part, par plus de soixante sénateurs en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

— 14 —

DEPOT DU RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la commission nationale de l'informatique et des libertés, le rapport de cette commission, présenté en application de l'article 23 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ce rapport a été distribué.

— 15 —

COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je rappelle qu'en ce qui concerne le renouvellement des commissions les candidatures doivent être déposées cet après-midi, avant dix-huit heures, pour les six commissions permanentes, et mardi 6 avril, avant douze heures, pour la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

Pour l'élection de leurs bureaux, les commissions permanentes se réuniront mardi 6 avril à dix heures, et la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée, le même jour, à l'issue de la séance ou au plus tard à dix-sept heures.

Par ailleurs, se réuniront également le mardi 6, à douze heures, la conférence des présidents, et à quatorze heures trente le Bureau.

— 16 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 742, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 743, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au développement des institutions représentatives du personnel.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 744, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 745, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi sur la communication audio-visuelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 754, distribué et renvoyé, à la demande du Gouvernement, à une commission spéciale.

— 17 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Madelin et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique à la radio et à la télévision.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 728, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier les circonstances dans lesquelles sont intervenues les mesures disciplinaires frappant M. Lucet, directeur de la caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, et de déterminer les responsabilités des pouvoirs publics dans cette affaire.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 729, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle chargée de déterminer les causes exactes des erreurs intervenues dans l'élaboration de l'indice de la production industrielle établi par l'I. N. S. E. E.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 731, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 18 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Christian Pierret un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1979 (n° 101).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 735 et distribué.

J'ai reçu de M. Christian Pierret un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1980 (n° 652).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 736 et distribué.

J'ai reçu de Mme Gisèle Halimi un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la procédure applicable en cas de faute professionnelle commise à l'audience par un avocat (n° 148).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 746 et distribué.

J'ai reçu de Mme Denise Cacheux un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires et portant dispositions diverses concernant le principe d'égalité d'accès aux emplois publics (n° 616).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 747 et distribué.

J'ai reçu de Mme Odile Sicard un rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale (n° 730).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 748 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Lagorce un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une disposition complémentaire aux conventions internationales concernant le transport par chemins de fer des marchandises, des voyageurs et des bagages (n° 486).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 749 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Mahéas un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Islande afin d'éviter la double imposition en matière de transport aérien (n° 487).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 750 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Raynal un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (art. 83 bis) (n° 489).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 751 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Guidoni un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de l'Espagne (n° 733).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 752 et distribué.

J'ai reçu de M. Dominique Tadel un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi portant création d'un régime d'épargne populaire (n° 740).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 755 et distribué.

— 19 —

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Christian Goux un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la recevabilité financière des amendements.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 753 et distribué.

— 20 —

DEPOT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 3 du décret n° 79-237 du 22 mars 1979 portant création de la commission des comptes de la sécurité sociale le deuxième rapport 1981 de cette commission.

Le rapport a été distribué.

— 21 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 6 avril 1982, à seize heures, première séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion du projet de loi, n° 101, portant règlement définitif du budget de 1979 (rapport n° 735 de M. Christian Pierrat, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion du projet de loi, n° 652, portant règlement définitif du budget de 1980 (rapport n° 736 de M. Christian Pierrat, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion du projet de loi, n° 740, portant création d'un régime d'épargne populaire (rapport n° 755 de M. Dominique Tadel, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Requête en contestation d'opérations électorales.

(Communication du Conseil constitutionnel en application de l'article L. O. 181 du code électoral.)

CIRCOSCRPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	DATE de l'élection.	NOM du requérant.
Marne (3)	M. Bruno Bourg-Broc.	17-1-1982.	Mme Cabocel.

Décision sur une requête en contestation d'opérations électorales.

COMMUNICATION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. O. 185 DU CODE ÉLECTORAL

Décision n° 82-962. — Séance du 24 février 1982.

3^e circonscription. — Marne.

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la requête présentée par Mme Pierre Cabocel, demeurant à Loisy-sur-Marne, ladite requête enregistrée le 29 janvier 1982, à la préfecture de la Marne et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 janvier 1982 dans la troisième circonscription de la Marne pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu la lettre du préfet transmettant la requête de Mme Cabocel, enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 11 février 1982 ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant que le fait qu'à Loisy, contrairement à ce qui aurait été décidé dans d'autres communes, un électeur devenu majeur après la date de clôture annuelle des listes électorales n'aurait pas été admis au vote, ne saurait avoir une influence sur le résultat d'une élection acquise au premier tour avec 851 voix de plus que la majorité absolue ; que, par suite, le moyen soulevé par Mme Cabocel ne saurait être accueilli,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête de Mme Pierre Cabocel est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 24 février 1982, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

Secrétaires d'âge.

Séance du 2 avril 1982.

MM. François Fillon, Jean-Paul Charié, Michel Sapin, Jean Pierre Le Coadic, Claude Bartolone, Paul Dhaille.

Bureau de l'Assemblée nationale.

A la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 2 avril 1982, son bureau se trouve ainsi composé :

Président.

M. Louis Mermaz.

Vice-présidents.

MM. Martin Malvy, Philippe Séguin, Bernard Stasi, Guy Ducloné, Jean-Pierre Michel, Alain Vivien.

Questeurs.

MM. Raoul Bayou, Christian Laurisergues, Roger Corrèze.

Secrétaires.

MM. Henri Baudouin, André Billardon, Jacques Brunhes, Jean-Pierre Defontaine, Antoine Gissingier, Daniel Goullet, Pierre Guidoni, Georges Hage, Jacques Mahéas, Henri Michel, Mme Paulette Nevoux, M. Jean Proriot.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 6 avril 1982, à douze heures, dans les salons de la présidence.

Liste des membres des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 2 avril 1982.)

GROUPE SOCIALISTE

(267 membres.)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Marie Alaize, Jean Anciant, Robert Aumont, Jacques Badet, Jean-Pierre Dalligand, Georges Bally, Gérard Bapt, Bernard Bardin, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Jean-Claude Bateux, Umberto Battist, Raoul Bayou, Jean Beauvils, Jean Beaufort, Guy Bêche, Jacques Becq, Roland Beix, André Bellon, Jean-Michel Belorgey, Serge Beltrame, Georges Benedetti, Jean-Jacques Benetière, Daniel Benoist, Michel Beregovoy, Jean Bernard, Pierre Bernard, Roland Bernard, Michel Berson, Wilfrid Bertile, Louis Besson, André Billardon, Alain Billon, Paul Blatt, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Gilbert Bonnemaison, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Pierre Bourguignon, Jean-Pierre Braine, Maurice Briand, Alain Brune, André Brunet, Robert Cabé, Marc Cacheux, MM. Jacques Cambolive, Roland Carraz, Michel Cartelet, Raoul Cartraud, Jean-Claude Cassaing, Laurent Cathala, Robert de Caumont, Guy Chanfrault, Robert Chapuis, Gilles Charpentier, Michel Charzat, Albert Chaubard, Guy-Michel Chauveau, Alain Chénard, Daniel Chevallier, Didier Chouat, Michel Coffineau, Georges Colin, Gérard Collomb, Jean-Hugues Colonna, Mme Nelly Commergnat, MM. Lucien Couqueberg, Louis Darinot, Pierre Dassonville, Marcel Dehoux, Bertrand Delanoë, André Delehedde, Henry Delisle, Albert Denvers, Bernard Derosier, Freddy Deschaux-Beaume, Jean-Paul Desgranges, Jean-Claude Dessein, Jean-Pierre Destrade, Paul Dhaille, Yves Dollo, Raymond Douyère, René Drouin, Hubert Dubedout, Roland Dumas, Jean-Louis Dumont, Dominique Dupilet, Mme Lydie Dupuy, MM. Guy Durbec, Jean-Paul Durieux, Roger Duroure, Job Durupt, Manuel Escutia, Claude Estier, Claude Evin, Alain Faugaret, Mme Berthe Fiévet, MM. Jacques Fleury, Jacques Floch, Roland Florian, Pierre Forgues, Raymond Forni, Jean-Pierre Fourné, Mme Martine Frachon, MM. Georges Frêche, Jean-Pierre Gabarrou, René Gaillard, Jean Gallet, Max Gallo, Pierre Garmendia, Marcel Garrouste, Mme Françoise Gaspard, MM. Jean Gatel, Claude Germon, Joseph Gourmelon, Christian Goux, Hubert Gouze, Gérard Gouzes, Léo Grézaré, Pierre Guidoni, Jacques Guyard, Gérard Haesebroeck, Alain Hauteccœur, Kléber Haye, Gérard Houteer, Roland Huguet, Jacques Huyghues des Etages, Jean Ibanès, Gérard Istace, Mme Marie Jacq, MM. Pierre Jagoret, Frédéric Jalton, Marcel Join, Noël Joseph, Lionel Jospin, Charles Josselin, Alain Journet, Pierre Joxe, Jean-Pierre Kucheida, Georges Labazée, Jean Laborde, Jean Lacombe, Pierre Lagorce, André Laignel, Michel Lambert, Louis Larcng, Roger Lassale, André Laurent, Christian Laurissergues, Jacques Lavédrine, Georges Le Bail, Gilbert Le Bris, Jean-Pierre Le Coadic, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Drian, Robert Le Foll, Bernard Lefranc, Jean Le Gars, André Lejeune, Guy Lengagne, Jean-Jacques Leonetti, François Loncle, André Lotte, Bernard Madrelle, Jacques Mahéas, Guy Malandain, Robert Malgras, Martin Malvy, Philippe Marchand, Roger Mas, Marius Masse, Marc Massion, François Massot, Jacques Mellick, Joseph Menga, Louis Mermaz, Pierre Metais, Charles Metzinger, Claude Michel, Henri Michel, Jean-Pierre Michel, Gilbert Mitterrand, Marcel Mocœur, Mme Christiane Mora, MM. Paul Moreau, François Mortelette, Louis Moulinet, Jean Natiez, Mmes Véronique Neiertz, Paulette Nevoux, MM. Arthur Notebart, Christian Nucci, Jean-André Oehler, René Olmeta, Pierre Ortet, Mmes Jacqueline Osselin, Marie-Thérèse Pairat, MM. François Patriat, Jean-Pierre Pénicaut, Paul Perrier, Rodolphe Pesce, Jean Peuziat, Louis Philibert, Christian Pierret, Lucien Pignion, Joseph Pinard, Charles Pistre, Jean-Paul Planchou, Bernard Poignant, Jean Poperen, Jean-Claude Portheault, Maurice Pourchon, Henri Prat, Pierre Prouvost, Jean Proveux, Mme Eliane Provost, MM. Jean-Jack Queyranne, Paul Quilès, Noël Ravassard, Alex Raymond, Amédée Renault, Alain Richard, Louis Robin, Alain Rodet, Jacques Roger-Machart, René Rouquet, Roger Rouquette, Jean Rousseau, Michel Sainte-Marie, Philippe Sanmarco, Jean-Pierre Santa Cruz, Jacques Santrot, Michel Sapin, Georges Sarre, Nicolas Schiffler, Bernard Schreiner, Gilbert Sénéas, Mme Odile Sicard, M. René Souchon, Mmes Renée Soum, Marie-Joséphine Sublet, MM. Michel Suchod, Jean-Pierre Sueur, Pierre Tabanou, Dominique Taddei, Yves Tavernier, Jean-Michel Testu, Clément Théaudin, Luc Tlenseau, Yvon Tondon, Mme Ghislaine Toutain,

MM. Edmond Vacant, Guy Vadepiéd, Jean Valroff, Bruno Vennin, Marc Verdon, Joseph Vidal, Bernard Villette, Alain Vivien, Hervé Vouillot, Marcel Wacheux, Claude Wilquin, Jean-Pierre Worms.

Le président du groupe,
PIERRE JOXE.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(18 membres.)

MM. Nicolas Alfonsi, Jean-Michel Baylet, Alain Bonnet, Elie Castor, Aimé Césaire, Mme Colette Chaigneau, MM. Jean-Pierre Defontaine, Jean Duprat, Paul Duraffour, Maurice Faure, Jean Giovannelli, Mme Gisèle Halimi, MM. Raymond Julien, Jean-Paul Luisi, Albert Pen, Roch Pidjot, Jean Rigal, Jean Zuccarelli.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(79 membres.)

MM. Vincent Ansquer, Emmanuel Aubert, Michel Barnier, Pierre Bas, Jacques Baumel, Christian Bergelin, Bruno Bourg-Broc, Benjamin Brial, Jean-Charles Cavallié, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Paul Charité, Serge Charles, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Maurice Cornette, Roger Corréze, Maurice Couve de Murville, Michel Debré, Georges Delatre, André Durr, Jean Falala, François Fillon, Gaston Flosse, Roger Fossé, Jean Foyer, Robert Galley, Pierre Gascher, Henri de Gastines, Antoine Gissinger, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Charles Haby, Jean Hamelin, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Michel Inchauspé, Didier Julia, Gabriel Kaspereit, Pierre-Charles Krieg, Claude Labbé, René La Combe, Jacques Lafleur, Yves Lancien, Marc Lauriol, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus, Jacques Marette, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger Pierre Messmer, Charles Miossec, Jean Narquin, Michel Noir, Roland Nungesser, Régis Perbet, Michel Péricard, Camille Petit, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean de Préaumont, Pierre Raynal, Jean-Paul de Rocca Serra, Hyacinthe Sartoni, Pierre Sauvaigo, Philippe Séguin, Germain Sprauer, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Vaileix, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume, Robert Wagner, Pierre Weisenhorn.

Le président du groupe,
CLAUDE LABBÉ.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(11 membres.)

MM. Pierre de Benouville, Emile Bizet, Pierre-Bernard Cousté, Marcel Dassault, Xavier Deniau, Edouard Frédéric-Dupont, Pierre Godefroy, Mme Florence d'Harcourt, M. Jacques Médecin, Mme Hélène Missoffe, M. Lucien Richard.

GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(52 membres.)

MM. Edmond Alphandery, François d'Aubert, Jacques Barrot, Henri Baudouin, Henri Bayard, Jean Bégault, Claude Birraux, Jacques Blanc, Christian Bonnet, Loïc Bouvard, Jean Briane, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Pascal Clément, Jean-Marie Daillet, Georges Delfosse, Charles Deprez, Jean Desanlis, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Adrien Durand, Charles Fèvre, Jean-Paul Fuchs, Gilbert Gantier, Jean-Claude Gaudin, Francis Geng, Germain Gengenwin, René Haby, Emmanuel Hamel, Emile Koehl, François Léotard, Roger Lestas, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Joseph-Henri Maujouián du Gasset, Alain Mayoud, Pierre Méhaignerie, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, Francisque Perrut, Jean Proriot, André Rossinot, Yves Sautier, Jean Seitlinger, Jean-Pierre Soisson, Bernard Stasi, Olivier Stirn, Claude Wolff.

Le président du groupe,
JEAN-CLAUDE GAUDIN.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(11 membres.)

MM. Raymond Barre, Marcel Bigéard, Albert Brochard, Marcel Esdras, Jacques Fouchier, François d'Harcourt, Maurice Ligot, Gilbert Mathieu, Paul Pernin, Jean Rigaud, Victor Sablé.

GROUPE COMMUNISTE

(43 membres.)

MM. Gustave Ansart, François Asensi, Paul Balmigère, Jean-Jacques Barthe, Alain Bocquet, Jacques Brunhes, Georges Bustin, Paul Chomat, Jean Combasteil, Michel Couillet, Guy Ducoloné, André Duroméa, Lucien Dutard, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis,

MM. Dominique Frelaut, Edmond Garcin, Mme Colette Goeuriot, MM. Georges Gosnat, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Adrienne Horvath, Muguette Jacquaint, MM. Parfait Jans, Jean Jarosz, Emile Jourdan, André Lajoinie, Joseph Legrand, Daniel Le Meur, Louis Maisonnat, Georges Marchais, Roland Mazoin, Robert Montdargent, Maurice Nilès, Louis Odru, Vincent Porelli, Roland Renard, René Rieubon, Jacques Rimbault, Emile Roger, André Soury, André Tourné, Théo Vial-Massat, Pierre Zarka.

Le président du groupe,
ANDRÉ LAJOINIE.

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement.
(1 membre.)

M. Ernest Moutoussamy.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(9 membres.)

MM. André Audinot, Jean-Guy Branger, Jean Fontaine, Jean-François Hory, Xavier Hunault, Jean Juventin, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Adrien Zeller.

Constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale.

CANDIDATURES PROPOSÉES PAR LES PRÉSIDENTS DE GROUPE

MM. Paul Balmigère, Claude Bartolone, Henri Bayard, Christian Bergelin, Augustin Bonrepaux, Pierre Bourguignon, Loïc Bouvard, Jean Brocard, Jean-Claude Cassaing, Mme Colette Chaigneau, MM. Roger Corréze, Michel Couillet, Jean-Paul Desgranges, Yves Dollo, Raymond Douyère, Mme Lydie Dupuy, MM. Jean Falala, René Gaillard, Jean-Louis Goasduff, Gérard Gouzes, Mmes Marie Jacq, Muguette Jacquaint, M. Gabriel Kaspereit, Mmes Hélène Missoffe, Véronique Neiertz, Marie-Thérèse Patrat, MM. Amédée Renault, André Rossinot, Mme Odile Sicard, MM. René Souchon, Michel Suchod.

Candidatures affichées le mardi 16 mars 1982 à 18 heures et publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du jeudi 18 mars 1982.

La nomination a pris effet dès cette publication.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF AUX CONJOINTS D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS TRAVAILLANT DANS L'ENTREPRISE FAMILIALE (N° 730)

Nomination du bureau.

Dans sa séance du jeudi 25 mars 1982, la commission spéciale a nommé :

Président.

Mme Marie Jacq.

Vice-présidentes.

Mmes Muguette Jacquaint, Hélène Missoffe.

Secrétaires.

MM. Henri Bayard, Pierre Bourguignon.

Rapporteur.

Mme Odile Sicard.

Démission de membres de commissions.

Mme Marie-Thérèse Patrat et M. Raymond Douyère ont donné leur démission de membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale (n° 730).

Nomination de membres de commissions.

(Application de l'article 34, alléa 5, du règlement.)

Le groupe socialiste a désigné MM. Roland Bernard et Louis Besson pour siéger à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale (n° 730).

Candidatures affichées le vendredi 26 mars 1982, à 17 heures et publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du samedi 27 mars 1982.

La nomination a pris effet dès cette publication.

Composition des six commissions permanentes.

(Art. 37 et 25 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Jean-Marie Alaize, Vincent Ansquer, Jacques Badet, Georges Bally, Bernard Bardin, Jacques Barrot, Claude Bartolone, Pierre Bas, Jean-Claude Bateux, Umberto Battist, Henri Bayard, Jean-Michel Baylet, Jean Beaufort, Jean Becq, Jean-Michel Belorgey, Georges Benedetti, Pierre Bernard, Louis Besson, Alain Billon, Jacques Blanc, Alain Bocquet, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron (Charentes), Bruno Bourg-Broc, Benjamin Briat, Jean Briane, Jacques Brunhes, Jean-Claude Cassaing, Aimé Césaire, Jacques Chaban-Delmas, Guy Chanfrault, Daniel Chevallier, Jacques Chirac, Didier Chouat, Michel Coffineau, Gérard Collomb, Jean-Hugues Colonna, Lucien Couqueberg, Pierre-Bernard Cousté, Jean-Pierre Defontaine, Marcel Dehoux, André Delehedde, Georges Delfosse, Bernard Desrier, Yves Dollo, Roland Dumas, André Durr, Job Durrupt, Claude Evin, Jean Falala, Mmes Martine Frachon, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean-Paul Fuchs, Marcel Garrouste, Pierre Gascher, Jean-Claude Gaudin, Francis Geng, Germain Gengenwin, Jean Giovannelli, Antoine Gissinger, Pierre Godefroy, Léo Grezard, Jacques Guyard, Charles Haby, René Haby, Gérard Haeck, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Marie Jacq, Muguette Jacquaint, MM. Emile Koehl, Jean Lahorde, Louis Lareng, André Laurent, Mme Marie-France Lecuir, MM. Robert Le Foll, Jean Legars, Joseph Legrand, François Loncle, Georges Marchais, Joseph-Henri Maujolan du Gasset, Charles Metzinger, Charles Miossec, Mme Hélène Missoffe, MM. Louis Moulinet, Jean Narguin, Roland Nungesser, Jean-André Oehler, René Olmeta, Pierre Ortet, Mme Jacqueline Osselin, M. Jean-Pierre Penicaut, Michel Péricard, Francisque Perrut, Rodolphe Pesce, Camille Petit, Alain Puyeffitte, Lucien Pignion, Joseph Pinard, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean Proriot, Jean Proveux, Mme Eline Provost, MM. Jean-Jack Queyranne, Roland Renard, Michel Sainte-Marie, Hyacinthe Santoni, Jacques Santrot, Yves Sautier, Nicolas Schiffler, Bernard Schreiner, Mme Marie-Joséphine Sublet, MM. Jean-Pierre Sœur, Jean-Michel Testu, Clément Théaudin, André Tourné, Mme Ghislaine Toutain, MM. Bruno Vennin, Bernard Villette, Pierre Zarka.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Maurice Adevah-Pœuf, François Asensi, André Audinot, Raymond Barre, Jacques Baumel, André Bellon, Michel Bergevooy, Roland Bernard, Wilfrid Bertile, Christian Bonnet, Georges Bustin, Elie Castor, Mme Colette Chaigneau, MM. Maurice Couve de Murville, Xavier Deniau, Paul Dhaille, Hubert Dubedout, Mme Lydie Dupuy, MM. Paul Duraffour, Manuel Escutia, Claude Estier, Alain Faugaret, Maurice Faure, Jean-Pierre Fourré, Edouard Frédéric-Dupont, Max Gallo, Georges Gorse, Pierre Guidoni, François d'Harcourt, Jean-François Hory, Pierre Jagoret, Noël Josephic, Lionel Jospin, Pierre Joxe, Didier Julia, Raymond Julien, Gabriel Kaspereit, Pierre Lagorce, François Léotard, Jean de Lipkowski, Alain Madelin, Jacques Mahéas, Claude-Gérard Marcus, Jacques Mcdecin, Jacques Mellick, Louis Mermaz, Robert Montdargent, Mmes Véronique Neiertz, Paulette Nevoux, MM. Arthur Notebart, Louis Odru, Paul Pernin, Paul Perrier, Bernard Poignant, Pierre Raynal, Jean Rousseau, Philippe San Marco, Jean Seitlinger, Olivier Stirn, Guy Vade- pied, Théo Vial-Massat, Adrien Zeller.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Robert Aumont, Henri Baudouin, Jean Beauflis, Pierre de Benouville, Marcel Bigeard, Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine), Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Laurent Cathala, Guy-Michel Chauveau, Jean Combasteil, Mme Nelly Commergnat, MM. Roger Corréze, Jean-Marie Daillet, Louis Darinot, Pierre Dassonville, Georges Delatre, Charles Deprez, Jean-Claude Dessenin, Jacques Dominati, Jean Duprat, Guy Durbee, Lucien Dutard, François Fillon, Georges Frêche, Pierre Garmendia, Jean Gatel, Daniel Goulet, Joseph Gourmelon, Hubert Guoze, Mmes Florence d'Harcourt, Nicole de Hauteclocque, MM. Xavier Hunault, Jacques Huyghues des Etages, Gérard Istace, Marcel Join, Emile Jourdan, Jean Juventin, Jacques Lafleur, Yves Lancien, Jacques Lavédrine, Gilbert Le Bris, Jean-Pierre Le Coadic, Bernard Lefranc, Jean-Jacques Léonetti,

Jean-Paul Luisi, Bernard Madrelle, Marius Masse, Pierre Mauger, Georges Mesmin, Henri Michel, Maurice Nilès, Mme Marie-Thérèse Patrat, MM. Louis Philibert, Alex Raymond, Lucien Richard, Jacques Rimbault, Louis Robin, Luc Tinseau, Edmond Vacant, Marc Verdon.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Edmond Alphandery, Jean Anciant, François d'Auhert, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Michel Barnier, Guy Bèche, Serge Beltrame, Daniel Benoist, Christian Bergelin, Michel Berson, Alain Bonnet, Roland Carraz, Michel Charzat, Paul Chomat, Michel Couillet, Albert Denvers, Raymond Douyère, Jean-Louis Dumont, Gaston Flosse, Pierre Forgues, Roger Fossé, Dominique Frelaut, Gilbert Gantier, Henri de Gastines, Claude Germon, Georges Gosnat, Christian Goux, Emmanuel Hamel, Michel Inchauspé, Parfait Jans, Charles Josselin, Alain Journet, André Laignel, Jean-Yves Le Drian, Guy Lengagne, Maurice Ligot, Martin Malvy, Jacques Marette, Marc Massion, Pierre Mchaignerie, Philippe Mestre, François Mortelette, Jean Natiez, Michel Noir, Christian Pierret, Jean-Paul Planchou, Maurice Pourchon, Jean de Préaumont, Pierre Prouvoist, René Rieubon, Jean-Paul de Rocca Serra, Alain Rodet, Jean-Pierre Soisson, René Souchon, Germain Sprauer, Dominique Taddel, Yves Tavernier, Alain Vivien, Robert-André Vivien, Hervé Vouillot, Claude Wilquin.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

MM. Nicolas Alfonsi, Emmanuel Aubert, Jean-Jacques Barthe, Jean-Marie Bockel, Gilbert Bonnemaïson, Pierre Bourguignon, Maurice Briand, Alain Brune, Mme Denise Cacheux, MM. Jean-Marie Caro, Serge Charles, Gilles Charpentier, Pascal Clément, Bertrand Delanoë, Freddy Deschaux-Beaume, Guy Ducloné, Marcel Esdras, Jacques Fleury, Jacques Floch, Jean Fontaine, Raymond Forni, Jean Foyer, Edmond Garcin, Mme Françoise Gaspard, MM. Gérard Gouzes, Olivier Guichard, Mme Gisèle Halimi, MM. Alain Hauteœur, Gérard Houteer, Pierre-Charles Krieg, Georges Labazée, Marc Lauriol, Daniel Le Meur, André Lotte, Louis Maisonnat, Raymond Marcellin, Philippe Marchand, François Massot, Pierre Messmer, Jean-Pierre Michel, Charles Millon, Ernest Moutoussamy, Michel d'Ornano, Roch Pidjot, Jean Poperen, Amédée Renault, Alain Richad, Jacques Roger-Machart, René Rouquet, Roger Rouquette, Michel Sapin, Pierre Sauvaigo, Philippe Séguin, Maurice Sergheraert, Bernard Stasi, Michel Suched, Pierre Tabanou, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Claude Wolff, Jean-Pierre Worms, Jean Zuccarelli.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

MM. Gustave Ansart, Paul Balmigère, Philippe Bassinet, Raoul Bayou, Jean Bégault, Roland Reix, Jean-Jacques Benetière, Jean Bernard, André Billardon, Claude Birraux, Emile Bizet, Paul Bladt, Jean-Claude Bois, André Borel, Jean-Pierre Braine, Albert Brochard, André Brunet, Robert Cabé, Jacques Cambolive, Michel Carletet, Raoul Cartraud, Robert de Caumont, Jean-Charles Cavallé, Robert Chapuis, Jean-Paul Charié, Gérard Chasseguet, Albert Chaubard, Alain Chenard, Michel Cointat, Georges Colin, Maurice Cornette, Marcel Dassault, Henry Delisle, Jean Desanlis, Jean-Paul Desgranges, Jean-Pierre Destrade, Maurice Doussot, René Drouin, Dominique Dupilet, Adrien Durand, Jean-Paul Durieux, André Duroméa, Roger Duroure, Charles Fèvre, Mme Berthe Fievet, MM. Roland Florian, Jacques Fouchier, Jean-Pierre Gaharrou, René Gaillard, Jean Gallet, Robert Galley, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Mme Colette Gocuriot, MM. François Grussenmeyer, Jean Hamelin, Kléber Hays, Mme Adrienne Horvath, MM. Roland Huguet, Jean Ibanès, Frédéric Jalton, Jean Jarosz, Jean-Pierre Kucheida, Claude Labbé, Jean Lacombe, René La Combe, André Lajoinie, Michel Lambert, Roger Lasalle, Christian Laurisergues, Georges Le Baill, André Lejeune, Roger Lestas, Guy Malandain, Robert Malgras, Roger Mas, Jean-Louis Masson, Gilbert Mathieu, Alain Mayoud, Roland Mazoin, Joseph Menga, Pierre Metals, Pierre Micaux, Claude Michel, Gilbert Mitterrand, Marcel Mocoœur, Mmes Christiane Mora, Louise Moreau, MM. Paul Moreau, Christian Nucci, François Patriat, Albert Pen, Régis Perbet, Jean Peuziat, Charles Pistre, Vincent Porelli, Jean-Claude Porthault, Henri Prat, Paul Quilès, Noël Ravassard, Jean Rigal, Jean Rigaud, Emile Roger, André Rossinot, Victor Sablé, Jean-Pierre Santa Cruz, Georges Sarre, Gilbert Sénés, Mmes Odile Sicard, Renée Soum, MM. André Soury, Yvon Tondon, Georges Tranchant, Jean Valleix, Jean Valroff, Joseph Vidal, Roland Vuillaume, Marcel Wachoux, Robert Wagner, Pierre Weisenhorn.

Constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur la communication audio-visuelle.

I. — CANDIDATURES PRÉSENTÉES PAR LES PRÉSIDENTS DE GROUPES

MM. François d'Aubert, Jacques Baumel, Wilfrid Bertile, Jean-Michel Boucheron (C.), Bertrand Delanoë, René Drouin, Guy Ducloné, Roland Dumas, Claude Estier, Pierre Forgues, Claude Germon, Jacques Godfrain, Georges Hage, Gérard Houteer, François Loncle, Alain Madelin, Jacques Mahéas, Mme Louise Moreau, MM. Jean Natiez, Michel d'Ornano, Michel Péricard, Rodolphe Pesce, Vincent Porelli, Jean de Préaumont, Jean-Jack Queyranne, Georges Sarre, Bernard Schreiner, Michel Suchoz, Jacques Toubon, Mme Ghislaine Toutain, M. Robert-André Vivien.

Candidatures affichées le vendredi 2 avril 1982 à 20 h 30, publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du samedi 3 avril 1982.

Les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

II. — CANDIDATURE DE DÉPUTÉ N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE, SOUMISE A LA PROCÉDURE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 4 (§ 2-4 A 10) DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

M. André Audinot.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pierre Guidoni a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de l'Espagne (n° 733).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Jean Gatel a été nommé rapporteur du projet de loi portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix et modifiant le code de procédure pénale et le code de justice militaire (n° 741).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Mme Denise Cacheux a été nommée rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires et portant dispositions diverses concernant le principe d'égalité d'accès aux emplois publics (n° 616), en remplacement de Mme Françoise Gaspard.

M. Michel Suchoz a été nommé rapporteur du projet de loi relatif au conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 734).

M. Maurice Briand a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix et modifiant le code de procédure pénale et le code de justice militaire (n° 741).

Errata

au compte rendu intégral de la séance du 5 février 1982.

STATUT PARTICULIER DE LA RÉGION DE CORSE : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Page 761, 1^{re} colonne, article 1^{er} :

Rétablir ainsi le début de cet article :

« Art. 1^{er}. — Conformément à l'article 59 de la loi n° du relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, la région de Corse est érigée en collectivité territoriale... »

Page 765, 1^{re} colonne, article 48, 4^e alinéa (1^{er}) :

Au lieu de : « ... à compter du 24 mai 1981... »

Lire : « ... à compter du 21 mai 1981... »

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

Enseignement (programmes).

3. — 13 février 1982. — **M. Michel Debré** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** à quel moment il compte prendre les décisions que nécessite le rétablissement de l'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles, collèges et lycées.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Sécurité sociale (bénéficiaires).

114. — 12 février 1982. — **M. Michel Noir** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur la situation des femmes qui collaborent directement à l'activité professionnelle de leur mari mais qui ne bénéficient d'aucun des droits normalement attachés à l'exercice d'une activité professionnelle. La situation à cet égard des épouses de commerçants et d'artisans a déjà fait l'objet d'études et certaines dispositions qui ont été prises en leur faveur doivent être complétées par les mesures prévues par le projet de loi n° 730 relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale. Par contre, il apparaît indispensable que soit trouvée une solution à la situation spécifique des femmes des membres des professions libérales, et particulièrement des professions de santé. En effet, de nombreuses femmes de médecins, d'infirmiers, de dentistes, de kinésithérapeutes, participent à l'activité de leur époux. Elles prennent en charge très souvent les aspects administratifs ou comptables de la gestion du cabinet de leur mari et assurent un contact téléphonique permanent avec la clientèle de celui-ci. Elles sont cependant considérées comme n'exerçant aucune activité professionnelle et ne disposent, sur le plan juridique ou social, d'aucun droit personnel. Cette situation est évidemment très regrettable. C'est pourquoi il lui demande si des études ont déjà été entreprises tendant à élaborer un statut professionnel et social des intéressées. Il souhaiterait savoir quelles sont ses intentions en ce domaine.

Economie : ministère (administration centrale).

115. — 1^{er} mars 1982. — **M. Edouard Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il envisage de construire le nouveau ministère dans la partie est de la capitale, confirmant ainsi l'effort de rééquilibrage de Paris vers l'est, utilisant les facilités exceptionnelles du secteur gare de Lyon-Bercy, au point de vue communication et environnement, selon le vœu du président du conseil régional d'Ile-de-France et le maire de Paris, ou si, contrairement au vœu des élus de la capitale, constamment manifesté dans le passé, confirmé récemment par le maire de Paris, il compte s'installer Quai Branly, en violation des documents d'urbanisme qui ne permettent l'installation d'aucun bâtiment important à cet endroit et alors que le vœu des élus était d'y voir installer des équipements sociaux et sportifs dans un quartier qui en est dépourvu et qui est déjà saturé de bâtiments administratifs.

Entreprises (politique en faveur des entreprises).

116. — 4 mars 1982. — La conjoncture économique mondiale rend la compétition pour la conquête des marchés intérieur ou extérieur de plus en plus difficile. Or, à l'heure actuelle, nos entreprises sont les plus imposées, face à leurs concurrentes européennes ou non. A production égale, elles paient, sur le plan fiscal : deux fois plus d'impôts que leurs rivales américaines, japonaises ou britanniques ; 84 p. 100 de plus que les entreprises allemandes ; sur le plan des charges sociales : cinq fois plus qu'au Japon et en Grande-Bretagne ; deux fois et demie de plus qu'aux Etats-Unis ; deux fois plus qu'en Allemagne. Dans ces conditions, **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** quel avenir il espère pour les entreprises françaises et les salariés qui y travaillent. Ne craint-il pas que les chiffres ci-dessus énoncés annoncent une grande augmentation des dépôts de bilan pour les mois à venir.

Ordre public (attentats).

117. — 11 mars 1982. — **M. Yves Lanclen** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que l'article L. 133-1 du code des communes prévoit que celles-ci sont civile-

ment responsables des dégâts et des dommages résultant de crimes ou de délits commis par violence sur leur territoire par des attroupements armés ou non armés soit envers des personnes soit contre des propriétés publiques ou privées. Par ailleurs, la loi n° 77-5 du 3 janvier 1977 a inséré dans le code de procédure pénale un article 706-3 nouveau qui prévoit que les personnes ayant subi un préjudice résultant d'une infraction peuvent obtenir une indemnité de l'Etat lorsque ce préjudice constitue un dommage corporel ayant entraîné soit la mort, soit une incapacité permanente ou une incapacité totale de travail pendant plus d'un mois. Par ce texte, le législateur a voulu protéger les victimes d'infractions dont les auteurs sont inconnus ou insolubles. Une commission d'indemnisation fonctionnant près de chaque cour d'appel fixe le montant de l'indemnité accordée. Le rappel de ces deux dispositions montre que la réparation des dommages matériels subis par la victime d'un attentat à caractère politique et terroriste n'est actuellement pas prévue. Un projet de loi récent, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, a prévu que les contrats d'assurance souscrits par les personnes physiques ou morales et garantissant les dommages incendie ou d'autres dommages aux biens ainsi que le dommage aux véhicules automobiles, ouvraient droit à la garantie de l'assuré contre les effets des catastrophes naturelles. Il lui demande si, par analogie avec ces dernières dispositions, il ne lui paraît pas possible de prendre, par voie législative, des mesures tendant à accorder la même protection aux assurés ayant souscrit de tels contrats d'assurance contre les effets des attentats individuels dont ils pourraient être victimes, lorsque ceux-ci ont causé à leurs biens des dommages matériels. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre une telle initiative qui serait certainement appréciée en raison de l'aggravation du climat d'insécurité qui règne actuellement en France.

Affaires culturelles (politique culturelle : Bretagne).

118. — 26 mars 1982. — **M. Christian Bonnet** expose à **M. le ministre de la culture** qu'un effort budgétaire important a été consenti au bénéfice de son département en 1983. Après s'être étonné, dans le contexte de la décentralisation voulue par le Gouvernement, de la place considérable faite à Paris dans les réalisations prévues, il a été plus surpris encore à la lecture, le mardi 16 mars, d'un grand quotidien du soir. Celui-ci indique en effet que des actions importantes vont être menées à Angoulême, à Arles, à Grenoble, à Marseille et à Montpellier. S'il s'en réjouit, il s'étonne qu'une région comme la Bretagne, dont la tradition et le patrimoine culturel sont exceptionnels, paraisse écartée des actions prioritaires de son ministère, et il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier à une carence inexplicable.

Automobiles et cycles (entreprises : Hauts-de-Seine).

119. — 3 avril 1982. — **Mme Jacqueline Froyse-Cazals** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur les élections professionnelles qui vont se dérouler aux usines Citroën de Nanterre. Jusqu'à ce jour, le scrutin a toujours été entaché de graves irrégularités. Après le 10 mai, il est inacceptable que le système répressif mis en place par la direction avec la collaboration étroite de son syndicat « maison », la C.S.L. (ex C.F.T.) reste inchangé. C'est pourquoi elle demande au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux travailleurs d'être librement leurs délégués. Il faudrait par exemple confier aux pouvoirs publics l'impression et la distribution des bulletins de vote, arrêter toutes les chaînes à des heures ne gênant pas la production pour que chacun ait la possibilité d'aller voter, assurer la présence permanente d'inspecteurs du travail dans les bureaux de vote, donner aux travailleurs la possibilité de prendre des bulletins de chaque liste.

Communautés européennes (assemblée parlementaire).

120. — 3 avril 1982. — **M. Michel Debré** demande à **M. le ministre des relations extérieures** quel accueil le Gouvernement compte réserver à la proposition votée par l'Assemblée des communautés européennes et aux termes de laquelle les prochaines élections à ladite assemblée devraient être organisées dans le cadre des régions ; qu'en effet il résulte d'un avis du Conseil constitutionnel que le fait pour les régions de notre pays de devenir des circonscriptions européennes porte atteinte à la souveraineté nationale et à l'unité de la République et est donc contraire à la Constitution.

Enseignement secondaire (établissements : Pyrénées-Orientales).

121. — 3 avril 1982. — M. André Tourné expose à M. le Premier ministre que le département des Pyrénées-Orientales est devenu, pour certains fonctionnaires, un peu malsain. Il lui rappelle d'abord que ce département, depuis des années, bat tous les records de France en matière de chômage. Mensuellement, ce chômage représente actuellement 17 p. 100 et plus de la population active salariée. Les entreprises, petites et moyennes, disparaissent les unes après les autres. La plus grande, La Bella, est menacée, le mois prochain, d'être fermée avec ses 1 000 employés dont 80 p. 100 de femmes. Les viticulteurs et les maraîchers voient leurs enfants fuir la propriété parentale couverte de dettes. Le département devient un centre de vieillards. Le solde naturel n'existe plus. Les décès dépassent de beaucoup les naissances. Et c'est face à cette situation qu'à l'ouverture de la récente campagne électorale un fonctionnaire de l'éducation nationale, avec la complicité de journalistes, a annoncé la fermeture du lycée climatique et sportif de Font-Romeu avec ses 650 élèves et ses 80 employés de tous grades et de toutes disciplines. Le motif avancé : « l'éducation nationale n'a pas de crédits », impen-

sable, mais vrai. Il lui rappelle la noble pensée du Talmud qui dit : « l'avenir du monde est suspendu au souffle des enfants qui vont à l'école ». En conséquence, il lui demande si l'affaire du lycée de Font-Romeu est vraiment dans les mains de fonctionnaires bavards et irresponsables ou alors est-ce que le Gouvernement est vraiment décidé à commettre la folie politique de liquider cet établissement unique au monde.

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 230) sur l'amendement n° 25 de M. Noir à l'article 13 du projet de loi de nationalisation (nouveau texte : deuxième lecture) (porter de 1 milliard à 2,950 milliards de francs de dépôts le seuil à partir duquel s'applique la nationalisation des banques) (*Journal officiel*, débats A.N., du 5 février 1982, p. 753), Mme Florence d'Harcourt, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu	84	320	Téléphone } Renseignements : 575-62-31
33	Questions	84	326	
Documents :				
07	Série ordinaire	468	852	TELEX 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire	150	204	
Sénet :				
08	Débats	102	240	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

